

Action 21 propose un certain nombre d'approches novatrices destinées à générer des ressources financières supplémentaires. Le Canada donne actuellement suite à quelques-unes d'entre elles. Lors de la CNUED, le gouvernement fédéral a annoncé une initiative destinée à convertir un montant maximal de 145 millions de dollars de créances au titre de l'APD bilatérale, qui lui sont dues par des pays d'Amérique latine; l'initiative prévoit que ces dettes seront converties en devises nationales et que les ressources ainsi dégagées serviront à financer des projets dans les domaines de l'environnement et du développement durable. L'ACDI, organisme chargé de mettre en oeuvre cette initiative, a négocié et signé des accords de conversion de la dette avec Le Salvador, le Honduras, le Nicaragua et la Colombie; ces accords portent sur la conversion de créances d'APD à recouvrer d'un montant approximatif de 80 millions de dollars. Dans ces pays, les recettes en devises nationales provenant de la conversion sont déposées dans un compte bancaire à des fins de financement de projets locaux. Dans certains cas, la responsabilité de la programmation est confiée à une ONG du pays, par exemple, ECO FONDO en Colombie.

L'allègement de la dette peut être un moyen important de dégager des fonds aux fins du développement durable. Cette démarche nécessite toutefois une approche coordonnée de la part des donateurs bilatéraux et multilatéraux afin de garantir que ces mesures contribuent à un développement soutenu à long terme. Le Canada a réclamé avec vigueur ce type de coordination lors du Sommet de 1993 du G-7, à Tokyo, et il a participé activement à des négociations récentes, parrainées par la Banque mondiale, sur l'annulation des arriérés dus par le Viet-Nam et par Haïti.